

Privatisation de l'école /de l'orientation scolaire

Le champ de l'orientation scolaire subit depuis 2017 de nombreux bouleversements, qui vont tous dans le sens de la déréglementation et de la privatisation des missions.

Pour rappel, la Loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel du 5/09/2018 a confié aux régions la compétence d'information sur les métiers et sur les formations tandis que l'accompagnement et le conseil aux élèves restent la compétence de l'Éducation nationale.

On observe pourtant un accroissement exponentiel d'offres de prestation d'organismes privés, associations diverses et autres intervenants extérieurs dans les établissements scolaires, promues par le ministère de l'Éducation nationale lui-même ou par les régions qui sous-traitent la mise en œuvre de leur nouvelle compétence.

- Le ministère a signé nombreux partenariats qui sont promus par les rectorats et les régions académiques auprès des chefs d'établissements alors qu'ils n'offrent aucune garantie de scientificité et de fiabilité des contenus, de respect des règles déontologiques, ni de qualification des intervenants. Pire, certains de ces organismes sont entachés de conflits d'intérêts et proposent des prestations payantes. L'orientation scolaire apparaît comme un marché lucratif désormais ouvert et encouragé.
- Les Régions pour la plupart, réduisent « l'information sur les métiers et les formations » à la présentation de secteurs en tension dans une perspective adéquationniste assurée par les entreprises et négligent leur mission d'information sur les études en direction des élèves et des familles. L'apprentissage est souvent valorisé au détriment des formations publiques et diplômes nationaux. Les Régions délèguent leur compétence à des organismes privés, des associations, des fondations financées par de grands groupes, qui proposent des interventions « clés en main » aux établissements. Bien souvent, ces intervenants « mordent le trait » en offrant eux aussi d'accompagner les élèves, par des outils (questionnaires, tests, etc.) non validés scientifiquement. L'information est centrée sur l'employabilité immédiate plutôt que sur la qualification et l'ambition.

L'orientation scolaire ne peut pas être réduite à cela. Elle vise à lutter contre les inégalités et promouvoir l'émancipation de chacun, et s'adresse à tous dans le respect de la diversité des parcours.

Le SNES-FSU demande :

- **l'abrogation de l'article 18 de la loi pour la liberté de choisir son avenir professionnel.**
- **l'arrêt de la privatisation et de l'instrumentalisation de l'orientation scolaire.**

Il invite :

- **les Conseils d'administration des établissements à s'opposer à ces interventions après avoir exigé que leurs contenus soient présentés en CA.**
- **les enseignants à refuser qu'elles se déroulent dans leurs classes.**

Il doit être mis à l'étude au sein de chaque section académique du SNES-FSU, les moyens d'une plus grande vigilance sur les décisions de politique éducative prises à l'échelon de la région académique (DRAIO), comme celle concernant l'orientation scolaire dans les établissements et les CIO.

Comme en 2003, 2013 et 2018, les Régions demandent le transfert des CIO, des PsyEN et DCIO au sein de leur collectivité et se positionnent comme chef de file pour l'orientation scolaire (Livre Blanc des Régions - Mars 2022). Elles attribuent leurs difficultés à remplir les missions d'information confiées par la loi de 2018 à la maîtrise incomplète de l'orientation scolaire, veulent contraindre les personnels à passer sous gouvernance des régions et supprimer le service public d'information et d'orientation de l'EN.

Le SNES-FSU réaffirme son opposition totale à toute nouvelle tentative de décentralisation de l'orientation scolaire, au transfert des personnels et au contenu de la loi 3DS qui pourrait permettre ce transfert à titre expérimental.

L'ONISEP et les Dronisep

Trois ans après l'attribution aux régions de la responsabilité d'information sur les métiers et les formations, le constat est qu'elles n'ont pas rempli correctement leur mission.

La majorité des régions n'a fourni aucune documentation régionale à destination des élèves et des familles, comme le faisait l'ONISEP jusqu'en 2018, ou est passée à la dématérialisation complète de l'information.

L'accès à l'information est devenu inégalitaire.

Le SNES-FSU demande le rétablissement des DRONISEP, avec un nombre de personnels qualifiés conséquent (documentalistes, PsyEN, enseignants) afin de concevoir des documents d'information adaptés aux besoins des élèves et des personnels qui les accompagnent (PsyEN, PP...), et exempts de tout conflit d'intérêts avec des fédérations professionnelles et des écoles de formation privées.

L'ONISEP doit retrouver ses missions fondamentales d'information objective, fiable et gratuite des publics scolaires, reprendre la publication des guides et brochures à titre gratuit sur les formations et les diplômes, et rester maître des contenus d'information sur les métiers, aujourd'hui confiées aux fédérations professionnelles et à leurs CFA. Il doit être mis fin aux partenariats de l'ONISEP avec des organismes privés intervenant sur l'accompagnement de l'orientation.